



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 25 mai 2022
A : 10 H 00

Présidence : Mr BROCHARD Philippe

Présents : Mrs GILLET G., BROCHARD Philippe, VERIN P.

Excusés : M BESNIER, M BAYARRI

RESERVE

Match n° 23460441

du 18 mai 2022 DEPARTEMENTAL 1 : ILLIERS 1 / LUCE 2

La Commission jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la réserve d'avant match posée par l'équipe d'ILLIERS :

Motif : « Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club (5 dernières journées) ».

Considérant que cette réclamation en la forme, confirmée le 19 mai 2022

Après vérification, il s'avère que sur la feuille de match de D1 ILLIERS 1 / LUCE 2 ne figurait pas plus de 3 joueurs de LUCE ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure du club.

Dans ces circonstances, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain :

ILLIERS 1 : 0 but et 0 point

LUCE 2 : 6 buts et 3 points

Match n°23905438

DU 14/05/2022 U18 D1 DROUAIS FC 1 / MAINTENON 1

La Commission, jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le Capitaine de MAINTENON sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de DROUAIS FC

Motif : « Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur ayant joué plus de 1 match avec une équipe supérieure du club »

Réserve confirmée et recevable en la forme.

Après vérification, il s'avère que le 14 mai 2022, l'équipe 1 du DROUAIS FC ne disputait pas de match officiel dans le cadre de son championnat U18 R2.

Après vérification, il s'avère que sur la feuille figurait plus d'un joueur ayant participé au dernier match de l'équipe 1.

Dans ces circonstances, la commission donne match perdu au DROUAIS FC 0 but (-1 pt) pour en reporter le bénéfice à MAINTENON 4 buts (3 pts)

Match 23450107

DU 15/05/2022 DEPARTEMENTAL 2 Poule B FC BEAUVOIR 1 / DAMMARIE 2

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match présentant une réserve d'avant-match formulée par le Capitaine de BEAUVOIR sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de DAMMARIE 2

Motif : « Sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur ayant joué plus de 1 match avec une équipe supérieure du club »

Réserve confirmée et recevable en la forme.

Après vérification, il s'avère que le 15 mai 2022, l'équipe 1 du DAMMARIE ne disputait pas de match officiel dans le cadre de son championnat R3.

Après vérification, il s'avère que sur la feuille ne figurait pas de joueur ayant participé au dernier match de l'équipe 1.

Dans ces circonstances, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

FC BEAUVOIR : 1 but 1 point

DAMMARIE 2 : 1 but 1 point

DIVERS

Match 24318173 Critérium U11 Poule B ENT BROU/DANGEAU –C'Chartres 3 du 21/05/2022

Match 24318369 Critérium U11 Poule F C'Chartres 6 – Chartres MSD du 21/05/2022

La commission demande aux clubs de C'CHARTRES, ENT BROU.DANGEAU et CHARTRES MSD de fournir des explications sur les personnes qui ont arbitrés ces matchs, par mail ou courrier, avant le mardi 31 MAI à 12h (identité, majeur ou mineur, ...)

MATCH ARRETE

Match 24350109

DU 15/05/2022 DEPARTEMENTAL 2 Poule B BEAUCERONNE 1/ CHARTRES CANP 1

La Commission Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match précisant que le match a été arrêté à la 32^e mn sur le score de 4 - 0 en faveur de l'Entente BEAUCERONNE au motif que l'équipe de CHARTRES CANP ne comptait plus que 7 joueurs.

La Commission donne match perdu par pénalité à CHARTRES CANP 0 but (- 1pt) pour en reporter le bénéfice à BEAUCERONNE 4 buts - 3pts.

FORFAITS

DU 21 MAI 2022 U11 Niveau 2 AMICALE LUCE/FC REMOIS

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail de FC REMOIS sur le motif de son forfait pour ce match

Enregistre le forfait de FC REMOIS

Donne match perdu par forfait à FC REMOIS (3/0) pour en reporter le bénéfice à AMICALE LUCE.

DU 21 MAI 2022 U11 Niveau 2 NOGENT LE ROI/ANET

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail d'ANET sur le motif de son forfait pour ce match.

Enregistre le forfait d'ANET

Donne match perdu par forfait à ANET (3/0) pour en reporter le bénéfice à NOGENT LE ROI

DU 21 MAI 2022 U11 Niveau 3 AMILLY-FONTAINE/CHATEAUNEUF

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail de CHATEAUNEUF en date du 20 MAI déclarant forfait

Enregistre le forfait de CHATEAUNEUF

Donne match perdu par forfait à CHATEAUNEUF 0 but et -1 point pour en reporter le bénéfice à AMILLY-FONTAINE 3 buts et 3 points

DU 21 MAIL 2022 U13 D2 C'CHARTRES/FC DROUAIS

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le Mail du FC DROUAIS en date du 20/05/2022 à 15h07 déclarants forfait pour ce match

Enregistre le forfait du FC DROUAIS

Donne match perdu par forfait au FC DROUAIS 0 but et -1 point

Pour en reporter le bénéfice à C'CHARTRES 3 buts et 3 points

Inflige une amende de 94€ (47€ x 2) au FC DROUAIS (1^{er} Forfait)

DU 21 MAI 2022 CRITERIUM U 11 Niveau 3 Phase 2 RCBA 2 / CHERISY 1

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait de CHERISY

Donne match perdu par forfait à CHERISY pour en reporter le bénéfice à RCBA.

DU 21 MAI 2022 CRITERIUM U 11 Niveau 3 Phase 2 THIRON GARDAIS/SENONCHES

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait de SENONCHES

Donne match perdu par forfait à SENONCHES pour en reporter le bénéfice à THIRON GARDAIS.

DU 21 MAI 2022 CRITERIUM U 11 Niveau 3 Phase 2 CLEVILLIERS / CLOYES-DROUE

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait de CLOYES-DROUE

Donne match perdu par forfait à CLOYES-DROUE pour en reporter le bénéfice à CLEVILLIERS

DU 21 MAI 2022 CRITERIUM U 13 D 1 Phase 2 ST GEORGES 1/DROUAIS FC 2

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait de DROUAIS FC 2

Donne match perdu par forfait à DROUAIS FC 0 but et -1 pt pour en reporter le bénéfice à FC ST GEORGES 3 buts et 3 points.

Inflige une amende de 94€ (47€ x 2) au FC DROUAIS (1 ° Forfait)

DU 21 MAI 2022 CRITERIUM U 13 D3 Poule E VALLEE LOIR / ILLIERS-BAILLEAU

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail du jeudi 19 mai 2022.

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait d'ILLIERS-BAILLEAU

Donne match perdu par forfait à ILLIERS-BAILLEAU 0 but et - 1 pt) pour en reporter le bénéfice à US VALLEE DU LOIR 3 buts et 3 points.

Inflige une amende de 47€ à ILLIERS-BAILLEAU (1^{er} Forfait)

DU 21 MAI 2022 U13 D3 Poule E BEVILLE/ST DENIS LES PONTS

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait de ST DENIS PONTS

Donne match perdu par forfait à ST DENIS PONTS 0 point et 0 but pour en reporter le bénéfice à BEVILLE 3 buts et 3 points.

Inflige une amende de 94€ (47€ x 2) à ST DENIS PONTS (1^{er} Forfait)

DU 21 MAI 2022 U15 D3 Poule A BERCHERES-DAMMARIE/AUNEAU

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait d'AUNEAU

Donne match perdu par forfait à AUNEAU (0 but et -1 point)

Pour en reporter le bénéfice à BERCHERES (3 buts et 3 points)

Inflige une amende de 94€ (47€ x 2) à AUNEAU (1^{er} Forfait)

DU 21 MAI 2022 U13 D 3 VALLEE LOIR / ILLIERS

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail de ILLIERS en date du 19/05/2022 sur le motif de son forfait pour ce match

Enregistre le forfait d'ILLIERS

Donne match perdu par forfait à ILLIERS 0 but et -1 pt pour en reporter le bénéfice à VALLEE LOIR 3 buts et 3 points.

Inflige une amende de 47€ à ILLIERS (1^{er} forfait)

DU 21 MAI 2022 seniors F à 8 THIRON GARDAIS/LUCE OUEST

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail de LUCE OUEST en date du 21/05/2022 à 22h22 sur le motif de son forfait pour ce match

Enregistre le forfait de LUCE OUEST

Donne match perdu par forfait à LUCE OUEST pour en reporter le bénéfice à THIRON GARDAIS (3/0)

Considérant qu'il s'agit du 3^{ème} forfait

Déclare LUCE OUEST forfait général

Inflige une amende de 180€ à LUCE OUEST

Du 22 MAI 2022 VETERANS 2° Division RCBA/CHAMPHOL

La Commission, Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « absence de l'équipe visiteuse »

Enregistre le forfait de CHAMPHOL

Donne match perdu par forfait à CHAMPHOL 0 but et -1 point pour en reporter le bénéfice à RCBA3 buts et 3 points.

Inflige une amende de 154€ (2x77€) à CHAMPHOL (1^{er} Forfait)

COURRIERS

Mail de NOGENT LE ROTROU en date du 23 MAI déclarant forfait pour le match de D2 Poule A l'opposant à Vernouillet UPE le 29 mai 2022 à 15h00

½ Finale Coupe Eure et Loir Féminines Seniors

AMILLY/AM. EPERNON

FC REMOIS / US CLOYES

Ces matches se dérouleront à 10h00 le 05/06/2022 sur le terrain du club premier nommé.

AUTORISATIONS DE TOURNOI

- Mail d'Aunay sous Auneau demandant l'autorisation d'organiser son tournoi à 7 pour les Vétérans le samedi 11 juin 2022.
A la lecture du règlement, La commission donne son accord pour l'organisation de cette manifestation.

TRANSMISSION DE FMI EN RETARD

La Commission, constatant que les FMI des matchs suivants ont été transmises hors délai, inflige l'amende réglementaire de 20 € aux clubs recevant (**en gras**) :

Matchs du 14 et 15 mai 2022

Départemental 2 : **Beauvoir** – Dammarie FBG

U17D1 : **Mainvilliers** – C'Chartres

U15à 8 : **Vernouillet** – Jouy

U13 D2 : **OC Châteaudun** – Marboué

U12D1 : **C'Chartres** – Epernon

Match du 21 et 22 mai 2022

Départemental 3 : **Senonches** – La Loupe

Départemental 3 : **Tréon** – Hanches

U18D1 : **C'Chartres** – St Georges

U13D2 : **As Oriels** – FC Rémois

Vétérans D1 : **Chartres MSD** – Vétérans Ste Gemme

Rappel des règlements de la Ligue et de ses districts :

Article 11

2 - La feuille de match informatisée doit être clôturée et transmise à l'issue de la rencontre et au plus tard :

Pour les rencontres se déroulant le samedi : avant le dimanche 12h.

Pour les rencontres se déroulant le dimanche : avant le dimanche 24h.

Dans tous les autres cas, le délai est fixé au plus tard le lendemain de la rencontre à 12h.

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de séance

Philippe BROCHARD

Le secrétaire de séance

Gérard GILLET